

Programme d'action en éducation M-S4 Message du ministre

Bienvenue au premier numéro d'Éducation Manitoba. Ce bulletin est publié par la Division du Bureau de l'éducation française du ministère de l'Éducation et de la Jeunesse pour favoriser un dialogue entre tous ses partenaires en éducation et pour fournir aux intervenants des renseignements à jour sur les activités en cours, la recherche et ce qui se passe dans certaines écoles.

En ce qui concerne les changements survenus au sein du Ministère, vous avez peut-être déjà pris connaissance de ma nomination au poste de ministre de l'Éducation et de la Jeunesse. De plus, M^{me} Pat Rowantree a été nommée au poste de sous-ministre de l'Éducation et de la Jeunesse, et de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle. Elle remplace M. Ben Levin, qui est retourné à l'Université du Manitoba. Au cours de ses 30 années de carrière au sein de la fonction publique, M^{me} Rowantree a travaillé à titre d'enseignante et d'administratrice au sein du système d'éducation postsecondaire et public. Plus récemment, elle était sous-ministre adjointe responsable de la Formation professionnelle et de l'Éducation permanente.

Malgré ces changements, l'élaboration continue du *Programme d'action en éducation favorisant la réussite chez les élèves de la maternelle au secondaire 4* demeure un des principaux objectifs du Ministère. Depuis juillet 2000, lorsque Éducation et Jeunesse Manitoba a mentionné pour la première fois les priorités stratégiques du Programme d'action, des centaines de personnes ont participé à des discussions et à des consultations pour la mise en œuvre de ces priorités. Plusieurs consultations régionales, deux conférences provinciales et un certain nombre d'ateliers de planification ont été tenus pour établir un dialogue continu portant sur les initiatives proposées par le Ministère.

À partir de ces consultations, six domaines prioritaires ont été choisis en fonction des critères énumérés ci-dessous. Il était important que les domaines :

- aient un effet notable sur l'avenir des élèves;
- soient conformes aux objectifs du Ministère;
- s'appuient sur ce qui se fait déjà dans les divisions scolaires et les écoles;
- comportent une collaboration entre les partenaires en éducation;
- soient étayés par la recherche.

Les domaines prioritaires choisis s'appuient sur le bon travail qui se fait déjà dans les écoles manitobaines. Il s'agit également de domaines qui peuvent amener un changement important pour les élèves, les familles et les communautés.

Voici les six domaines prioritaires :

- améliorer le rendement des apprenants, notamment ceux qui réussissent moins bien;
- renforcer les liens entre l'école, les familles et la communauté;
- renforcer la planification scolaire et les communications entre l'école, les familles et le Ministère;

PROGRAMME D'ACTION en éducation M-S4

- Renseignez-vous sur les 6 priorités
- Tenez-vous au courant des derniers développements
- Branchez-vous sur les nouvelles recherches et les pratiques exemplaires

Éducation
et Jeunesse
Manitoba

www.edu.gov.mb.ca/ms4/praction

Renseignements : (204) 945-2057 ou 1 800 282-8069 poste 2057

- améliorer le perfectionnement professionnel des éducateurs;
- renforcer la transition des élèves entre l'école secondaire, les études postsecondaires et le marché du travail;
- lier les politiques et la pratique aux conclusions de la recherche.

Le Ministère a un plan d'action relatif aux six priorités qui sera mis en œuvre en collaboration avec nos partenaires en éducation.

Pour plus de renseignements sur le Programme d'action en éducation M-S4, y compris des renseignements sur la manière dont vous pouvez y participer, visitez notre site Web à l'adresse [<www.edu.gov.mb.ca/ms4/praction/>](http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/praction/).

C'est pour soutenir cet effort en vue de favoriser la collaboration et une meilleure communication entre les intervenants en éducation au Manitoba que nous publions Éducation Manitoba. J'espère que cette publication sera pour vous un outil pratique qui vous aidera dans votre travail auprès des enfants et familles du Manitoba.

Ron Lemieux

Ministre d'Éducation et Jeunesse Manitoba

À l'intérieur

Progrès réalisés dans le Programme d'action en éducation	2
Au cœur de l'action...	2
Développement et implantation des programmes - Année scolaire 2002-2003	4
Livres parlés	6
Direction générale de l'éducation des Autochtones	6
Mise à jour : Politiques ministérielles	6
Activités d'évaluation provinciale	7
Sondage auprès des finissants du programme d'immersion française	7
Le Festival des arts : la créativité en évolution	8

Progrès réalisés dans le Programme d'action en éducation favorisant la réussite chez les élèves de la maternelle au secondaire 4

Cette année, le ministère de l'Éducation et de la Jeunesse du Manitoba a retenu 27 mesures qui correspondent aux six priorités identifiées dans le *Programme d'action en éducation favorisant la réussite chez les élèves de la maternelle au secondaire 4*. À mesure que les écoles, les divisions et les districts scolaires et les communautés identifient et mettent en œuvre leurs propres mesures liées aux priorités M-S4 (c'est-à-dire celles qu'ils jugeront importantes dans leurs champs de compétence respectifs), le travail de tous les partenaires convergera pour créer un meilleur système d'éducation pour tous les Manitobains. Un grand nombre des mesures adoptées par le Ministère sont en bonne voie d'avancement. Certaines doivent faire l'objet de recherches supplémentaires ou de



consultations auprès de partenaires en éducation. Bien que nous ne puissions pas énumérer chacune des 27 mesures dans ce bulletin, nous pouvons vous en mentionner quelques-unes.

- Au mois d'août 2002, le Ministère a publié un rapport annuel sur les réalisations du milieu de l'éducation au Manitoba intitulé *Profil de l'apprentissage : le rendement des élèves au Manitoba*. Vous pouvez consulter la version PDF de ce document à l'adresse suivante : www.edu.gov.mb.ca/ms4/praction/.
- Un document destiné aux personnes chargées de l'élaboration des programmes d'études afin de les aider à intégrer les perspectives autochtones dans tous les programmes d'études sera publié au cours de la présente année scolaire.
- À compter de l'année scolaire 2002-2003, les parents et le public pourront consulter en ligne des renseignements qui décrivent ce que les élèves apprennent aux divers niveaux et dans les diverses matières.

- Un modèle de présentation pour les plans d'école a été mis en œuvre pour l'année scolaire 2002-2003.
- Le Ministère élabore de nouveaux outils de perfectionnement professionnel. Il a commencé à travailler sur un modèle de formation en ligne et met sur pied des groupes de discussion qui étudient d'autres solutions.
- Le Ministère examine divers types d'élaboration de portfolios d'élèves et s'attend à entreprendre des activités de sensibilisation à l'échelle de la province et à offrir des sessions sur place.
- Le Ministère prévoit s'associer à des intervenants du secteur de l'éducation pour renforcer la collaboration et la concertation dans le domaine de la recherche.

Les commentaires et l'appui de tous les partenaires en éducation dans l'exécution de ces mesures sont bienvenus. Pour obtenir la liste complète des 27 mesures et leur état de progrès à ce jour, veuillez consulter le site Web du Programme d'action M-S4 à www.edu.gov.mb.ca/ms4/praction/.

Au cœur de l'action

Le projet Multimédia interdisciplinaire pour le niveau intermédiaire (MINI)

Le projet Multimédia pour le niveau intermédiaire (MINI) a débuté comme un projet interdisciplinaire mettant l'accent sur la recherche et le développement. L'objectif principal de ce projet était d'étudier l'intégration des technologies de l'information et de la

communication (TIC) dans la salle de classe. La mise en œuvre du modèle pédagogique développé dans ce projet se poursuit. Ce modèle aide les élèves à développer des connaissances, des

La mise en œuvre se poursuit.

habiletés et des attitudes reliées à l'utilisation des TIC. D'autre part, le modèle aide les enseignants à offrir un enseignement différencié, à organiser la salle de classe de façon à favoriser la collaboration entre les élèves et à mettre l'accent sur la construction des savoirs.

Voyage dans les Prairies remporte un prix AMTEC

Le 30 mai dernier, le projet multimédia *Voyage dans les Prairies* s'est vu décerner un prix d'excellence par AMTEC (Association for Media and Technology in Education in Canada). Cette association sert de vitrine à une exposition nationale de médias éducatifs dont le but est de souligner la qualité remarquable de divers projets de télévision, de cinéma, de multimédia interactif et de logiciel. Les nombreux projets reçus ont d'abord été regroupés dans cinq catégories, soit le système éducatif, les établissements postsecondaires, les organismes gouvernementaux, les entreprises commerciales et les productions d'élèves, puis ils ont été évalués selon divers critères. C'est au cours de la conférence nationale d'AMTEC, tenue à Regina en Saskatchewan cette année, que les concepteurs du cédérom *Voyage dans les Prairies* ont vu leurs efforts couronnés de succès en remportant ce prix d'excellence. Si vous désirez plus de renseignements sur cette exposition, consultez le site Web suivant :

<http://amtec2002.sasked.gov.sk.ca/media.html>.

Projet d'intégration des technologies de l'information et de la communication

La technologie occupe une place de plus en plus importante dans notre société. Cette réalité oblige l'enseignant à amener l'apprenant à devenir compétent et autonome dans l'emploi des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Afin que les apprentissages de l'élève soient aussi significatifs que possible, une approche qui vise à relier les connaissances et les habiletés de différentes matières et des TIC doit être privilégiée.

Le Projet d'intégration des technologies de l'information et de la communication a été conçu pour aider les enseignants à créer des situations d'apprentissage mettant l'accent sur les liens entre les matières tout en utilisant les TIC lorsque c'est possible et souhaitable. Le projet propose une pédagogie qui place l'apprenant au centre des situations d'apprentissage pour qu'il acquière des compétences, des connaissances, des attitudes et des habiletés reliées

...conçu pour aider les enseignants à créer des situations d'apprentissage...

l'initiative, son imagination, sa créativité et ses habiletés d'analyse et de synthèse.

Déroulement du projet :

Dans une première étape, un comité d'élaboration, composé d'enseignants œuvrant au niveau intermédiaire et de conseillers pédagogiques, a conceptualisé des outils et des modèles électroniques qui ont formé la base de développement du projet.



Au cours de l'année scolaire 2002-2003, un comité de développement s'inspirera du travail entamé l'an passé pour développer de nouvelles situations d'apprentissage modèles basées sur l'approche pédagogique adoptée. Ces nouveaux projets seront mis à l'essai dans la salle de classe.

Finalement, le projet sera mis en œuvre à la grandeur de la province.

Apprentissage à distance

Grâce à sa souplesse, l'Option d'études indépendantes (OÉI) permet aux apprenants d'âge scolaire et adultes de suivre des cours d'apprentissage à distance à partir de documents imprimés. Présentement, des cours en Espagnol et en Mathématiques (Pré-calcul, appliquées et du consommateur) sont disponibles.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web suivant :

<<http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/appdist/index.html>>.

Cours offert par Internet

Le cours de Mathématiques appliquées, secondaire 3 est offert par Internet. Pour s'y inscrire, ou pour obtenir plus de renseignements, veuillez contacter :

Marcel Druwé
Conseiller pédagogique
Mathématiques du secondaire
mdruwe@gov.mb.ca

RESCOL à la Source

Le Programme RESCOL à la Source favorise et facilite l'intégration et l'utilisation efficace des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les salles de classe du Manitoba. Les élèves de la maternelle au secondaire 4 acquièrent des habiletés



essentiels dans le domaine des TIC en mettant sur pied des projets innovateurs à l'Internet. RESCOL fournit un appui financier aux écoles pour des projets reliés aux programmes d'études, projets qui se concentrent sur des activités d'apprentissage faites en utilisant l'Internet, et qui aboutissent en la création d'un site Web.

Pour de plus amples renseignements sur ces initiatives, veuillez visiter le site Web d'Éducation et Jeunesse Manitoba. Vous pouvez aussi communiquer avec Gilbert Michaud à la Division du Bureau de l'éducation française au numéro sans frais 1 800 282-8069, poste 6927 ou au (204) 945-6927 ou par courriel à gimichaud@gov.mb.ca.

Le site Web d'Éducation et Jeunesse Manitoba




<<http://www.edu.gov.mb.ca/indexfr.html>>

Développement et implantation des programmes - Année scolaire 2002-2003

Au cours de l'année scolaire 2002-2003, divers programmes d'études seront développés pour les programmes français et d'immersion française. Des équipes de développement composées de conseillers pédagogiques du Ministère,

de rédacteurs de programmes et d'enseignants en provenance de diverses régions de la province travailleront sur les projets de développement suivants :

Développement des programmes d'études 2002-2003 - Programmes français et d'immersion

Matière	Niveaux	Développement des programmes d'études — Mise à jour	
Éducation physique et Éducation à la santé	5 – 8	Documents de mise en œuvre (distribution au cours de l'année scolaire 2002-2003)	
	S1 – S2	Documents de mise en œuvre (en cours d'élaboration)	
Sciences humaines 	M – 4 5 – 8	Cadre manitobain des résultats d'apprentissage (automne 2002/hiver 2003)	
	M – 4	Documents de mise en œuvre (en cours d'élaboration)	
	S2	Document de mise en œuvre (en cours d'élaboration)	
	S2	Sciences de la nature 20F — Document de mise en œuvre (amélioration des stratégies d'enseignement dans le contexte de la pédagogie différenciée; distribution prévue pour le printemps 2003 — note : pas de changements aux résultats d'apprentissage du Cadre manitobain 2001)	
Sciences de la nature 	S3 – S4	Physique 30S — Document de mise en œuvre (automne 2002/distribution électronique et en format imprimé) Physique 40S — Document de mise en œuvre (en cours d'élaboration)	
	S3	Sujets d'actualité en sciences 30S — Document de mise en œuvre (en cours d'élaboration/mise à l'essai à petite échelle)	
	S4	Sciences intégrées 40S (en cours d'élaboration)	
	S3 – S4	Biologie 30S et 40S — Documents de mise en œuvre (en cours d'élaboration)	
	Mathématiques 	S1	Mathématiques 10F — Cadre des résultats d'apprentissage et Document de mise en œuvre (les révisions seront faites en fonction des modifications faites aux résultats d'apprentissage en 2001-2002)
		S2	Mathématiques du consommateur 20S - Document de mise en œuvre (révisions correspondant au nouveau manuel <i>Explorations 10 - Les mathématiques au quotidien</i> — pas de changements aux résultats d'apprentissage)
Sciences informatiques	S1 – S4	Cadre des résultats d'apprentissage (en cours d'élaboration)	

Le tableau suivant résume l'horaire correspondant à l'implantation des programmes d'études des matières obligatoires pour l'année scolaire 2002-2003.

Implantation des programmes d'études 2002-2003 (Programmes français et d'immersion française)

Matière	Niveaux	Implantation — Matières obligatoires
Français langue première	M – S4	Mise en œuvre à l'échelle de la province (Programmes d'études 1996–2000)
Français langue seconde - immersion	M – S4	Mise en œuvre à l'échelle de la province (Programmes d'études 1996–2000)
English LA- Immersion et Anglais	M – S4	Mise en œuvre à l'échelle de la province (Programmes d'études 1996–2000)
Mathématiques	M – S4	Mise en œuvre à l'échelle de la province (Programmes d'études 1995–2000)
Sciences de la nature	M – S1	Mise en œuvre à l'échelle de la province (Programmes d'études 1998–2001)
	S2	Début de la mise en œuvre de Sciences de la nature 20F (version provisoire) à l'échelle de la province Fin de l'utilisation de sciences de la nature 20S/20G (1990) et Sciences de la nature version provisoire 20S (1998 et versions antérieures)
Éducation physique et Éducation à la santé	M – 4	Deuxième année de la mise en œuvre facultative (nouveaux programmes d'études intégrés)
	5–8	Première année de la mise en œuvre facultative (nouveaux programmes d'études intégrés)
Sciences humaines	M – S3	Emploi des programmes d'études existants
Les arts (Musique et Arts plastiques)	M – 8	Emploi des programmes d'études existants

La Division du Bureau de l'éducation française (BEF) fournira un appui en matière d'implantation des programmes d'études au cours de l'année scolaire 2002-2003. Nous vous invitons à visiter le site Web *Coup d'œil sur l'année* <<http://www.ateliers.mb.ca>> afin de consulter l'information relative aux divers ateliers de formation proposés et de vous y inscrire.

En fonction des ressources disponibles, la Division du Bureau de l'éducation française peut accepter d'offrir des ateliers sur demande.

Livres parlés



Le Service du matériel spécial (SMS) offre des livres parlés aux élèves de M-S4 ayant des handicaps perceptuels. Si vous avez des élèves ayant de tels handicaps et qui pourraient profiter de notre bibliothèque scolaire de livres parlés, veuillez téléphoner au 945-7842 pour plus de renseignements. Vous pouvez également visiter notre site Web à l'adresse <SMScat.merlin.mb.ca> pour prendre connaissance de nos ressources documentaires et commander les livres à l'aide de nos formulaires de commande en ligne améliorés. Le Service du matériel spécial est une section de la Division des programmes scolaires d'Éducation et Jeunesse Manitoba.

Direction générale de l'éducation des Autochtones

Tansi. Aaniin. Boozhoo. Tanshi. Wotziye. Ho. Han.

La Direction générale de l'éducation des Autochtones exerce ses activités à la fois au sein du ministère de l'Éducation et de la Jeunesse et au sein du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle. Elle a pour mandat de veiller à ce que les systèmes d'éducation et de formation du Manitoba répondent aux besoins des Autochtones.

Ce mandat est réalisé dans un esprit de collaboration et de consultation avec plusieurs groupes et particuliers, notamment des éducateurs, des étudiants, des parents, des organismes autochtones et d'autres ministères.

Pour plus de renseignements, visitez notre site Web (en anglais) à <<http://www.edu.gov.mb.ca/ks4/abedu/ned/about.html>>.

Muhsi. Pidamayakiye. Marsee. Mahtna. Ekosi. Miigwetch.

Politiques ministérielles

Offrir plus de choix et de flexibilité : changements aux exigences en matière d'obtention d'un diplôme d'études secondaires

- Les initiatives intitulées Reconnaissance des acquis et Projet proposé par l'élève (PPE) pour service à la communauté sont disponibles pour l'année scolaire 2002-2003. Des lignes directrices pour ces deux initiatives ont été envoyées par la poste aux écoles en juin 2002, de même qu'un état d'avancement des autres initiatives.
- L'initiative relative aux Crédits de niveaux secondaire et postsecondaire (double reconnaissance des crédits) entreprend sa deuxième année de mise en œuvre.

Des documents d'appui sont en voie d'élaboration. En voici quelques-uns :

- L'intégration de la perspective autochtone dans tous les programmes d'études;
- Des CD-ROM multiniveaux pour aider les enseignants qui travaillent dans les classes regroupant plusieurs niveaux et âges;
- Rapport aux parents sur les exigences d'obtention de diplôme.

Activités d'évaluation provinciale



Les activités d'évaluation provinciale prévues pour l'année scolaire 2002-2003 comprennent ce qui suit : l'évaluation de la troisième année; les tests facultatifs basés sur les normes dans les cours de français langue première, français langue seconde - immersion, anglais et English language arts - immersion de sixième année et les cours de mathématiques de secondaire 1; les tests obligatoires basés sur les normes dans les cours de français langue première, français langue seconde - immersion et de mathématiques de secondaire 4; l'administration du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA). La lettre en date du mois de mai 2002 sur l'horaire des tests basés sur les normes provinciaux qui décrit ces activités d'évaluation peut être consultée à <http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/eval/index.html>.

Sondage auprès des finissants du programme d'immersion française au Manitoba



répondants a signalé avoir subi une baisse dans sa capacité langagière en langue seconde depuis la fin des études secondaires (53 %). Pour combattre cet effet, certains suivent des cours (30 %) et d'autres utilisent le français à l'occasion (25 %). Il est encourageant de noter que dans leurs plans d'avenir, la très vaste majorité des répondants (90 %), a dit qu'il est important et plutôt important de continuer à utiliser le français.

Appelés à évaluer leur expérience globale en immersion française au secondaire, un bon nombre des répondants se sont dit satisfaits ou très satisfaits (85 %). En ce qui a trait à des améliorations possibles au programme, la suggestion la plus fréquente était d'assurer dans les cours une présence encore plus importante du français oral et de l'interaction (29 %). D'après les finissants, le plus important résultat d'une scolarité en immersion française, c'est d'être bilingue.

Lorsque les répondants ont fait la transition de cours suivis en français à des cours suivis en anglais, environ le quart d'entre eux a dit avoir éprouvé certaines difficultés. Temporaire, cette période de transition permettait aux

élèves de maîtriser un vocabulaire nouveau. Finalement, le taux de participation aux études postsecondaires est élevé : plus de trois quarts des répondants y étaient lorsqu'ils

La Division du Bureau de l'éducation française publiait en janvier 2002 les résultats d'un sondage effectué auprès des finissants de l'immersion française du Manitoba en 1998 et 1999. Les thèmes abordés comprenaient les compétences en français et son utilisation aujourd'hui, l'école d'immersion française au secondaire et sa valeur, la transition du secondaire et les études postsecondaires. Cet article dresse les grandes lignes de ce rapport.

Les répondants se sont prononcés sur leurs compétences actuelles à effectuer certaines tâches en français telles que lire un journal, rédiger un rapport, participer à une entrevue et regarder un film. En général, ils se sont estimés capables à des degrés divers de faire les onze tâches listées. Malgré ce fait là, plus de la moitié des

Les répondants se sont prononcés sur leurs compétences actuelles...

ont complété le sondage (77 %).

Pour de plus amples renseignements, consultez le rapport affiché au site Web d'Éducation et Jeunesse Manitoba :

<http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/sondage/index.html>

Le Festival des arts : la créativité en évolution

La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) célèbre la créativité chez ses élèves en organisant un gala pour mettre en valeur leurs talents. En 2001-2002, cette célébration, le Festival des arts, a regroupé des élèves des 22 écoles de la Division scolaire franco-manitobaine, des parents, des grands-parents, des enseignants et tous les membres de la communauté francophone qui ont la culture à cœur.

Le Festival avait pour thème « La créativité en évolution ». Comment peut-on survivre dans une société en changement sans faire preuve de créativité à tous les moments de sa vie quotidienne? La créativité nous donne la capacité de percevoir les choses d'un autre œil, de voir des problèmes que personne d'autre n'a su reconnaître, et de trouver des solutions innovatrices.

Le Festival des arts a pour but entre autres d'amener les élèves à apprécier l'importance de la culture et des arts sous toutes ses formes à l'école et dans la communauté francophone du Manitoba. Il amène les élèves à découvrir et à apprécier les arts, les médias, la littérature et d'autres éléments qui composent la francophonie manitobaine. Il offre aux élèves l'occasion de rencontrer des gens, d'échanger et de bénéficier des ressources musicales et artistiques de la communauté francophone du Manitoba. Les objectifs du Festival des arts rejoignent plusieurs résultats d'apprentissage de langue, de musique, d'éducation physique et d'arts plastiques dans un contexte significatif. Il permet aussi aux élèves de se créer une identité, de développer un sentiment d'appartenance à leur communauté culturelle et à la francophonie et d'exprimer une fierté; ce qui est au cœur des sciences humaines.



La DSFM reconnaît l'importance de la créativité à l'école et dans la société d'aujourd'hui et de demain. Au cours de l'année scolaire, tous les élèves de la maternelle au secondaire 4 ont de multiples occasions de développer leur créativité. Les élèves participent à divers ateliers portant sur l'expression corporelle, le théâtre, la musique, les arts visuels ou la communication.

Les élèves de la DSFM ont l'occasion de mettre en pratique leurs nouvelles connaissances dans un contexte authentique. Le soir du gala, les élèves sont invités à monter sur scène pour présenter des extraits de spectacle, des créations et des productions qui ont été créés au cours de l'année scolaire par une école, une classe ou quelques élèves. De plus, les élèves et les membres du personnel ont la possibilité d'exposer leurs œuvres d'art. Quelques élèves, identifiés par les écoles, sont invités à créer des œuvres de tout genre devant la communauté le soir même du gala. La communauté est invitée à se joindre à ces artistes en herbe. Un endroit est aménagé pour permettre à chacun de reprendre contact avec sa créativité intérieure. Chaque école peut exposer des œuvres littéraires au Salon de la lecture et de l'écriture. Ce salon est un coin intime où les élèves se rendent à leur gré pour partager leurs œuvres.

Ce projet permet aux artistes professionnels de la communauté franco-manitobaine de jouer un rôle important dans le cheminement des jeunes francophones. C'est grâce à ce type de partenariat que les élèves sont amenés à développer eux-mêmes une posture mentale culturelle qui se traduira par une participation active au sein de la communauté francophone de demain.

Éducation
MANITOBA

ISSN 1703-8200

Nous avons tout mis en œuvre pour indiquer les sources d'origine et pour faire respecter la *Loi sur le droit d'auteur*. Si vous découvrez des circonstances dans lesquelles ce n'est pas le cas, prière d'en informer Éducation et Jeunesse Manitoba. Toute erreur ou omission sera rectifiée dans une prochaine version. Tous nos remerciements aux auteurs et éditeurs qui ont consenti à ce que leur matériel original soit adapté ou reproduit et traduit en français.

Ce bulletin contient des articles provenant du milieu éducatif et d'Éducation et Jeunesse Manitoba. Les articles signés dans ce bulletin exposent les opinions de l'auteur et pas nécessairement celles du Ministère.

Dans le présent document, les termes de genre masculin sont utilisés pour désigner les personnes englobant à la fois les femmes et les hommes; ces termes sont utilisés sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Distribution :

Éducation Manitoba est distribué gratuitement aux écoles du Manitoba. S'il vous faut des copies supplémentaires de ce document, veuillez communiquer avec la personne indiquée ci-dessous. Il est à noter, cependant, qu'il n'existe qu'un nombre limité d'exemplaires additionnels à distribuer. Ce bulletin est également publié en ligne à l'adresse suivante : www.edu.gov.mb.ca/frpub/newsletter/bulletin/10-2002.pdf.

La Division des programmes scolaires a élaboré un document semblable pour le programme anglais.

Personne-ressource :

Nous aimerions connaître votre opinion sur ce bulletin. Veuillez inclure votre nom et votre adresse sur tout envoi. Vous pouvez faire parvenir vos commentaires, idées, suggestions et soumissions, qu'ils soient en format imprimé ou électronique à :
Mélanie Moreau
1181, avenue Portage, salle 509
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3
Tél. : (204) 945-6022
Télec. : (204) 945-1625
Courriel : mmoreau@gov.mb.ca

Éducation
et Jeunesse
Manitoba

